

FICHE PRATIQUE N°2

Quels sont les enjeux de création d'une certification professionnelle ?

Thématique(s) principales :	Les fondamentaux	Version :	01/2026
Répertoire (s) visé(s) :	☒ RNCP - répertoire national ☒ RS - répertoire spécifique		
Procédure(s) d'enregistrement :	☒ Au nom de l'Etat ☒ Sur demande		

La certification professionnelle est l'acte de reconnaissance officielle de la détention, par un individu, des compétences et connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier, d'une fonction ou d'une activité professionnelle. Elle doit être entendue comme le processus de vérification de la maîtrise par une personne des compétences professionnelles formalisées dans un référentiel. Elle engage la responsabilité du certificateur en ce qu'il atteste, à l'issue d'un processus formel d'évaluation, qu'une personne maîtrise, par la formation initiale ou continue, par son expérience professionnelle, ou par une démarche individuelle, un ensemble de compétences nécessaires pour l'exercice d'une activité ou d'un métier et qu'elle sera en mesure d'exercer les activités professionnelles associées, avec un niveau de responsabilité et d'autonomie bien défini.



La certification professionnelle ne doit pas être confondue avec la formation : une formation désigne le processus d'acquisition de connaissances, de compétences, et de savoir-faire, alors que la certification professionnelle constitue la reconnaissance officielle et validée de compétences quel que soit leur contexte d'acquisition (formation, validation des acquis de l'expérience, candidature individuelle, etc.).

La certification professionnelle constitue un repère social fondamental pour :

1. Les actifs ou les futurs actifs, la certification professionnelle étant une garantie pour eux en matière :
 - de sécurisation de leur parcours professionnel, à travers un signal visible de leur qualification et de leurs compétences ;
 - d'insertion professionnelle, les compétences acquises étant en adéquation avec les besoins du marché du travail ;
 - de reconnaissance de leurs aptitudes professionnelles ;
 - de possibilité de mobilité et d'évolution professionnelles ;
 - de financement, l'inscription de la certification au sein des répertoires nationaux étant souvent indispensable pour accéder à certains financements.
2. Les employeurs, en apportant un repère fiable en matière de recrutement, de mobilité et promotions internes et en permettant une réponse aux besoins en compétences du marché du travail ;
3. Les organismes de formation, en matière :
 - d'adaptation de leurs contenus de formation aux compétences visées ;
 - de lisibilité et d'adéquation de leur offre avec les besoins des acheteurs et des financeurs ;
4. La collectivité entière : un dispositif stable et fiable de certification est un outil de reconnaissance des acquis et une garantie de l'adaptation des dispositifs de développement des compétences aux besoins socio-économiques.

En tant qu'elle identifie des objectifs d'apprentissage, la certification professionnelle cadre les dispositifs de formation professionnelle (initiale et continue), les oriente vers les besoins concrets présents ou futurs des métiers et permet aux actifs de se prévaloir de compétences valorisables dans leur vie professionnelle. Elle

s'appuie sur les travaux prospectifs des observatoires, en particulier de l'emploi et des qualifications (OPMQ) et des branches, de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) des entreprises ou de l'analyse directe des situations de travail en entreprise.

En tant que processus d'évaluation, une certification professionnelle ambitionne de donner un signal de qualification sur le marché du travail, permettant un meilleur rapprochement de l'offre et de la demande en compétences. La qualité de l'évaluation passe ici par des garanties de nature procédurale.

Par ailleurs, la loi du 5 septembre 2018 prévoit une révision de toutes les certifications professionnelles au maximum tous les 5 ans afin qu'elles répondent aux besoins du marché de l'emploi en dotant les travailleurs des compétences adaptées et en permettant aux entreprises des recrutements répondant à leurs nouveaux besoins.

Dès lors, le déposant devra interroger la viabilité et l'impact de son projet : en quoi les effets apportés par la certification professionnelle pour les individus et les entreprises sont-ils concrets, mesurables et durables ?

- « concrets » entend que le projet de certification professionnelle existe déjà de façon effective et s'inscrit dans un contexte professionnel (permettant ainsi un premier niveau de justification de la valeur d'usage sur le marché du travail);
- « mesurables » signifie à la fois :
 - o que le projet expose un processus d'évaluation qui permet d'évaluer (de manière objective et adaptée aux finalités de celles-ci) les compétences définies par un référentiel ;
 - o et que l'impact de la certification professionnelle pour les actifs comme pour les entreprises peut faire l'objet d'une mesure ;
- « durables » suppose que les effets de la certification professionnelle sont de nature à donner un signal suffisamment persistant sur le marché du travail.

Aussi avant d'engager des travaux de création d'une certification professionnelle, il convient de se rappeler qu'il s'agit d'une démarche stratégique (et non pas simplement technique) qui revêt plusieurs enjeux :

- des **enjeux stratégiques** : créer une certification professionnelle n'est pas un simple label, mais un levier de positionnement et de différenciation sur un marché très concurrentiel ;
- des **enjeux réglementaires** : créer une certification professionnelle implique qu'elle soit soumise à une procédure d'évaluation selon des critères stricts, puis qu'elle soit mise en œuvre en continu dans le respect des conditions qui ont prévalu à son enregistrement ;
- des **enjeux organisationnels** : créer une certification professionnelle mobilise une équipe projet (pédagogie, ingénierie, juridique, administratif), une méthodologie rigoureuse (analyse du marché, référentiel d'activités/compétences/évaluation), une structure solide pour gérer les sessions d'examen, les partenaires, la documentation administrative ;
- des **enjeux financiers** liés aux coûts de conception (ingénieries), coûts du dépôt (temps, expertise, ressources) et coûts de maintenance (suivis des titulaires, audits, etc.).